



FÉDÉRATION DES LABELS INDÉPENDANTS FRANCOPHONES

MEMORANDUM



La Fédération des Labels Indépendants Francophones est née d'un triple constat:

- **l'écosystème et le modèle économique des labels indépendants a, ces dernières années, profondément changé;**
- **alors que les labels indépendants constituent une force indéniable, leur rôle semble être remis en question;**
- **l'environnement institutionnel a lui aussi évolué, rendant nécessaire la mise en place d'un outil de concertation permanent avec les acteurs publics impliqués.**

Rappelons tout d'abord qu'un label indépendant est une structure de production de disques indépendante des grosses compagnies (ou majors) de l'industrie du disque, aussi bien artistiquement que financièrement.

Ces majors désignent les groupes multinationaux à l'origine producteurs et distributeurs de disques. En 1990, à l'âge d'or du disque CD, quatre groupes s'étaient formés, dans un mouvement continu de rachats, fusions et absorptions depuis 1902. Trois d'entre eux étaient filiales de conglomérats plus grands encore: BMG, EMI, Sony Music, Polygram.

Fin 2004, Sony Music Entertainment et BMG Entertainment fusionnent pour constituer Sony Music Entertainment, et, fin 2011, EMI Group a été racheté par Universal Music Group.

À partir de 2012, ce sont donc trois sociétés qui se partagent l'essentiel du marché de la musique enregistrée (du phonogramme).

Au premier semestre 2020, elles représentaient 68,6 % des ventes de phonogrammes (productions de musique enregistrée y compris la synchronisation) sur le marché mondial :

- **UNIVERSAL MUSIC GROUP 32,1 %**
- **SONY MUSIC ENTERTAINMENT 20,6 %**
- **WARNER MUSIC GROUP 15,9 %**

Et le phénomène est loin d'être terminé, car ces grands groupes, pour assoir leur hégémonie, ne cesse d'acheter des catalogues ou de prendre des parts, de moins en moins minoritaires, au sein des (grands) labels indépendants qui échappaient à leur influence. Ils concluent aussi des accords direct avec les sociétés de streaming (cf. l'accord commercial Universal - Deezer qui crée un nouveau modèle de rémunération du streaming. Appelé 'Artist Centric' il « booste » les rémunérations des artistes qui reçoivent au moins 1 000 écoutes mensuelles de la part d'au moins 500 auditeurs uniques, écarte les bruits de l'assiette de calcul et offre un deuxième « boost » aux artistes les plus recherchés).

Parallèlement, ces groupes internationaux prennent des participations dans les plateformes de streaming ou concluent, fort de leurs catalogues, des contrats avantageux.

Or, aujourd'hui c'est évidemment le streaming qui génère le plus de recettes. Ainsi, en Belgique, en 2020 (source: IFPI), le streaming a représenté 53,2% des revenus du secteur alors que la vente des supports physiques n'a représenté que 12,3% des revenus soit une diminution de 37,7% de ces revenus sur 5 ans ! (le reste des recettes étant surtout générées par les droits sur les spectacles et, dans une moindre mesure, la synchronisation). Or, on le sait, les revenus du streaming donnent une prime aux gagnants c'est-à-dire à ceux qui par leur position dominante ont accès au marché mondial amassant de ce fait plus de richesses que n'importe quel artiste dans toute l'histoire de l'humanité. Mais, pour les artistes lambda et les labels indépendants, la mondialisation et la numérisation se traduisent par un affaiblissement croissant des recettes et donc des pouvoirs de négociation.

Ce système de concentration voire de momopolisation du marché de la musique enregistrée est évidemment un danger pour la création artistique d'autant que le digital modifie les comportements comme le gommage des genres.

Une concentration qui a aussi des conséquences sur les droits d'auteur et droits voisins déjà fort peu soutenus par les médias nationaux très faiblement contraint à diffuser les artistes nationaux et à supporter les artistes indépendants par rapport aux artistes internationaux populaires.

Il faut donc être clair : seuls les labels indépendants qui survivent parviennent encore à défendre une création artistique nationale « hors des circuits du commerce et de l'industrie » .

Car, quoiqu'en disent les algorithmes des sociétés de streaming, quoiqu'en disent les managers de ces plateformes (discours selon lequel l'artiste a tout intérêt à contourner la case « label » et à traiter directement avec la plateforme qui, outre la diffusion des morceaux, se fait fort, moyennant des rémunérations avantageuses —pour elle!— , d'offrir des services de promotion, du story telling, etc.), le rôle des labels est et demeure plus que jamais essentiel, car les labels indépendants sont les seuls, face à ces monstres de l'industrie musicale, à offrir des services réels, concrets, personnalisés, car ils offrent une expertise professionnelle, basée sur l'expérience et la connaissance des réseaux nationaux et internationaux.

Une expertise basée sur l'humain, le rapport direct avec l'artiste loin des la mécanique des algorithmes et des stratégies managériales basées uniquement sur le profit.

La vivacité des **labels indépendants** particulièrement en Belgique francophone est une chance pour nos artistes qui se rendent bien compte que, à quelques rares exceptions, ils n'ont aucune chance de produire, éditer, distribuer, diffuser, leurs oeuvres s'ils ne sont pas soutenus par des professionnels engagés, militants, capables et disponibles. Ceux qui ont tenté, de nouveau à quelques exceptions près, l'autoproduction se sont rendus compte combien l'aventure solitaire était une impasse uniquement destinée à enrichir les prestataires et non à défendre leurs oeuvres.

La musique n'est plus un bruit qui coûte cher, mais un business qui rapporte beaucoup aux grandes structures de diffusion (tel les plateformes de streaming) au détriment des artistes qui vivent de moins de moins de leurs talents.

La seule solution est le renforcement du réseau des labels indépendants.

C'est dans ce but que la FL.I.F s'est créée.

Aujourd'hui, elle rassemble 27 labels indépendants qui ensemble représentent, certes très peu par rapport aux mastodontes décrits ci-dessus, mais énormément en termes de créativité et de vitalité.



LES OBJECTIFS

DE LA FÉDÉRATION DES LABELS INDÉPENDANTS FRANCOPHONES:

- représenter un secteur auprès des pouvoirs publics et des organes de concertation tant publics que privés;
- défendre les labels indépendants en:
 - revendiquant des aides financières suffisantes pour soutenir les labels indépendants qui, face à la concentration du marché de la musique enregistrée, défendent avec force la création artistique. Les récentes décisions de la fédération Wallonie-Bruxelles qui octroient un secteur à peine un peu plus que 2% de l'ensemble des aides accordées est particulièrement inquiétant. La musique enregistrée relevant des compétences de plusieurs acteurs publics (Etat fédéral, Fédération Wallonie-Bruxelles, Régions, etc.), la FLIF réclame une concertation globale seule capable de maintenir et dynamiser ce secteur essentiel tant pour l'économie que pour la culture.
 - revendiquant des chaînes radio et TV tant publiques que privées des quotas de diffusion conséquents car, c'est une évidence, les artistes produits par les labels indépendants sont sous-représentés sur les ondes. Il faut régler l'iniquité médiatique.
 - informant toutes les autorités concernées des dangers de la digitalisation afin qu'ils défendent, notamment au niveau européen, la mise en place de système de protection suffisant. Le décret SMA rédigé d'après la directive européenne SMA doit être aménagé / complété pour faire bouger certaines lignes et défendre en direct les artistes FWB face à cette crise. Sur le plan national prévoir des mécanismes de contribution des plateformes à la création culturelle soutenue par les labels indépendants.
 - revendiquant des plateformes de streaming un autre modèle de rémunération dit 'User Centric' directement issu de la comptabilité des écoutes sur la plateforme au contraire du système de rémunération dit 'Artist Centric' défendu par les grandes sociétés de production, car ce système écarte de facto, une partie significative des artistes émergents, pourtant « professionnels ». Ils verraient leur rémunération diminuer drastiquement, au profit des artistes les plus « bankables ».
 - favorable aux artistes moins diffusés alors que les systèmes de répartition actuels sont principalement favorables aux artistes les plus diffusés.
 - exigeant une prise de décision concertée pour éviter la concentration des revenus et assurer la pérennité des labels et artistes indépendants, dans toute leur diversité. Nous appelons les pouvoirs publics à intervenir pour aller de l'avant dans la régulation du streaming devenue essentielle. Le marché seul est incapable de s'autoréguler. Quand on laisse les multinationales s'entendre entre elles, elles le font au détriment des acteurs les plus vulnérables, les labels indépendants, garants de la diversité et de l'exception culturelle.

MAIS LA FÉDÉRATION DES LABELS INDÉPENDANTS FRANCOPHONES SOUTIEN AUSSI SES MEMBRES EN OFFRANT DES SERVICES CONCRETS :

- des conférences, webinaires et autres rencontres professionnelles (Master Classes);
- en informant ses membres de l'actualité du secteur et des programmes financiers mis en place notamment par le biais de son site professionnel.